

Conseil municipal du 6 septembre 2022 (264041)

Communications du Conseil administratif

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

1 Population et chômage¹

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont celles du mois de juin 2022. Elles font état d'une population de 36'620 habitants, soit une augmentation de 252 personnes par rapport au nombre d'habitantes et habitants recensé en mars 2022.

Quant au chômage², la Commune comptait 740 chômeur-euse-s à fin juillet 2022 contre 767 à fin mai, soit une diminution de 27 personnes.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 391 contre 445 à fin mai 2022, soit une diminution de 54 personnes.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'131 contre 1'212 à fin mai 2022, soit une diminution de 81 personnes.

2 Énergie : une contrainte budgétaire forte avant une crise d'approvisionnement ?

Cette décennie semble être celle des crises : après le Covid, la guerre en Ukraine, voici que nous sommes confrontés à une crise énergétique.

Les causes et origines n'ont pas à être discutées ici. Pour l'heure, ce que l'on peut constater c'est qu'il y a un grave problème de spéculation plus que d'approvisionnement. Si l'on peut parler aujourd'hui déjà de crise, c'est en raison des impacts des hausses de prix sur les budgets et sur les budgets de tous, collectivités, entreprises et ménages. Nous devons toutefois être conscients que demain des problèmes d'approvisionnement pourraient se poser, principalement en matière de gaz et d'électricité.

Compte tenu du poids des impacts actuellement prévisibles, quant aux prix, ou possiblement à venir, quant à la disponibilité, le Conseil administratif a mis sur pied un état-major de crise. Trois missions lui ont été confiées, en marge de la coordination et de la gestion de l'information :

- 1 identifier les mesures d'économie et accompagner leur mise en place ;

¹ Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

² Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

- 2 au vu des investissements prévus au PPI (plan pluriannuel des investissements), identifier ceux qui pourraient être repriorisés ;
- 3 établir un plan de continuité et les plans de transitions permettant à l'administration de faire face à des situations de rupture d'approvisionnement.

Pour mesurer l'ampleur du chemin à parcourir, il faut savoir qu'à l'heure où nous rédigeons ces communications les hausses du coût de l'énergie représentent potentiellement une charge supplémentaire de CHF 3'176'000.00. Oui, Mesdames et Messieurs, vous avez bien compris, hélas CHF 3'176'000.00.

Cela représente 10% de nos charges sur la nature 31 ! 2% de nos charges totales. Or, comme les résultats de notre budget se jouent sur une marge infime, vous comprendrez aisément que cette évolution des prix complique de manière extrême notre exercice budgétaire. Le Conseil administratif est toutefois extrêmement attentif à ce que cette situation conjoncturelle ne vienne pas compromettre les grands équilibres structurels qu'il se doit de garantir. Nous aurons prochainement l'occasion d'y revenir avec le dépôt du budget 2023, que nous vous présenterons le 15 novembre prochain.

Pour l'heure, il nous faut par souci de transparence évoquer la situation, plus particulière des hausses de tarifs de l'électricité. En l'état, cette hausse pèse pour env. CHF 1'534'176.00 dans nos prévisions budgétaires (+1'155'258.00 pour le libre et +378'918.00 pour le régulé).

Comme vous l'avez lu dans la presse le niveau des hausses dépend de la source d'approvisionnement, c'est-à-dire si vous achetez votre électricité sur le marché ou dans le cadre d'une fourniture à prix régulé. Il faut savoir que depuis 2009, date de libéralisation du marché, les gros consommateurs, soit ceux qui consomment plus de 100'000 kWh, ont la possibilité d'acheter sur le marché. D'après certains théoriciens du marché, il y aurait d'ailleurs même une obligation pour cette catégorie de clients d'aller sur le marché.

Pour ce qui est de notre Commune, nous avons depuis 2010 été sur le marché pour une part qui aujourd'hui est d'environ 25% de notre fourniture. Si cela a permis des économies pendant plusieurs années (avec un coût du kWh à 11ct/kWh, en moyenne 3 cts moins cher que le tarif régulé de l'époque, soit env. 30%), la situation s'est dramatiquement péjorée. Nous avons en effet dû renouveler nos contrats avec effet au 1^{er} janvier 2023. Dès que nous avons eu connaissance de la situation, nous avons activement cherché des solutions. Cependant, pendant plusieurs semaines, depuis le mois de juin, nous n'avons pas pu obtenir la moindre offre : en effet, les fournisseurs anticipant une hausse ont simplement refusé de donner des prix ! Finalement, nous avons choisi entre deux concurrents une offre SIG qui nous coûtera 0.58 cts/kWh. Cela constitue une hausse de 530% ! à comparer avec la hausse de 22% du tarif régulé.

Dans ces circonstances, vous comprendrez mieux pourquoi il est essentiel de travailler sur la recherche d'économies de consommation.

À court terme, ce sont des mesures telles qu'une modification des courbes de chauffe, le débranchement systématique des appareils électriques ou des remplacements de luminaires qui seront activées. Une première mesure est d'ores et déjà effective avec la quasi-suppression de l'illumination de la mairie

(l'éclairage ne fonctionnant que 30 minutes par jour pour des raisons techniques ; c'est pour éviter la condensation, pour être plus précis).

À moyen long terme, nous examinons aussi la possibilité d'intervenir plus tôt que prévu sur les installations gourmandes en énergie (luminaires des tennis d'Aire et de Vernier, et buvette d'Aire, par exemple).

D'une manière générale nous relayerons évidemment les campagnes d'information de la Confédération qui incitent chacun à effectuer des gestes simples dont la somme pourrait éviter des mesures de restriction. Nous devons en effet collectivement prendre conscience que la situation est sérieuse et agir en conséquence !

Vous avez entendu également que certains milieux économiques plaident pour une évolution de la législation afin de permettre aux consommateurs de revenir dans le cadre des tarifs régulés.

Ce Conseil administratif appuie sans restriction cette position ; il considère en effet que la libéralisation du marché de l'électricité est un leurre, ou pour le dire simplement un marché de dupes. En effet, ce secteur requiert des infrastructures lourdes qui sont immanquablement réalisées en tout ou partie avec des fonds publics. Par ailleurs, notre dépendance à l'électricité fait de ce bien un bien stratégique que l'on ne peut pas sortir d'un cadre régulé. Sans électricité nos avions de chasse ne peuvent pas opérer !

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, je suis conscient d'avoir développé plus longuement qu'à l'habitude un point des communications – mais je crois que c'est à la hauteur des enjeux. Je serai beaucoup plus bref pour la suite.

Sachez encore que le Conseil administratif vous informera régulièrement, soit en commission, soit dans le cadre des prochaines plénières.

3 Cycle du Renard

Nous vous avons indiqué avoir écrit au Conseil d'État afin de nous assurer qu'il se préoccupe d'entretenir le Cycle du Renard, tant en termes de sécurité que de confort, à la hauteur des années prolongées de service. Notre Conseil n'ayant pas été satisfait d'une première réponse a relancé l'autorité cantonale. En date du 6 juillet, le Conseil d'État a complété. Il a réitéré le fait que ce cycle devait être maintenu tant et aussi longtemps que les établissements prévus à Bernex et à Balexert n'étaient pas réalisés. Or, dans le premier cas, le déclassement fait l'objet d'un recours, cependant que le deuxième est tributaire du départ du Servette, bloqué par le rejet de la modification de zone, puis par les recours contre l'installation provisoire aux Evaux.

Dans ce contexte, le Conseil d'État s'est évidemment engagé à garantir la sécurité des personnes, mais aussi à réaliser les travaux nécessaires afin d'effectuer « les éventuelles transformations de locaux en fonction des besoins pédagogiques ».

4 Projet pôle foot

Le Conseil d'État a informé les riverains des études en cours en vue d'implanter le pôle foot du Servette à Crotte-au-Loup. L'association de Crotte-au-Loup a pris position par courrier du 5 août dernier. Elle considère que l'installation au Pré du

Stand, sur la commune du Grand-Saconnex, soit sur le lieu rejeté par référendum cantonal est le lieu adéquat. Subsidiairement, elle demande à ce que soient étudiées différentes options si le site de Crotte-au-Loup devait être retenu.

Il n'appartient pas au Conseil administratif de répondre sur le fond ; il veillera toutefois strictement à ce que des réponses circonstanciées soit fournies par l'État.

5 Retard dans la réalisation du SETEC

L'Office fédéral des routes a annoncé à la Commune que la planification des travaux en vue de réaliser aux Moulins l'ouvrage de traitement des eaux du Nant des Avanchets a été revue et décalée ; le chantier ne devrait pas s'ouvrir avant l'horizon 2028/2029.

6 Hommage à Ernest Greiner

Le Conseil administratif, en présence notamment de la veuve et des enfants du regretté Ernest GREINER, a inauguré une plaque commémorative en l'honneur du plus célèbre des facteurs verniolans dans un lieu que ce randonneur, coureur et amoureux du Lignon et de ses abords, aimait bien, soit aux Moulins. Ernest, cette salle se souvient encore de toi !

7 Tournoi des élus

C'est avec grand honneur que les représentants de la Ville de Vernier ont terminé cinquièmes sur huit au tournoi des élus. Il leur manquait quelques spécialistes autour de cette salle, qui auraient peut-être pu amener une meilleure force et une plus grande rigueur à notre combat contre les autres équipes du Canton et des autres communes. C'est un message pour vous, pour venir agrandir notre cercle des futurs footballeurs verniolans.

Madame la Présidente, j'en ai terminé avec ces communications.